

DIRM NAMO

44187 Nantes cedex 4

**Objet : demande d'avis sur prolongation de la période d'ouverture de la pêche des coques de La Baule**

Plouzané, le 04.05.2018

N/Réf. D/CB 2018.072 - Affaire suivi par *Catherine Talidec et Nathalie Cochenec-Laureau*

V/Réf. Courrier 365/AE du 6 avril 2018

Monsieur,

Par courrier référencé 365/AE du 6 avril 2018, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur la prolongation de la période d'ouverture de la pêche des coques sur le gisement naturel de La Baule, au-delà du 30 avril (date initiale de fermeture prévue par les arrêtés d'ouverture) et à compter du 14 mai 2018. Cette prolongation est demandée pour 16 jours présentant des coefficients de marée dont la somme est supérieure ou égale à 160, soit jusqu'au 18 juin.

L'évaluation de la biomasse exploitable du gisement remonte aux 4 et 5 décembre 2017. Le prélèvement maximal recommandé (pêche de loisir comprise) avait été établi à 471 tonnes à compter de Janvier 2018, en faisant l'hypothèse que la quantité pêchée du 7 au 31 décembre serait d'environ 90 tonnes. Le suivi des pêches que vous nous communiquez ne permet pas de confirmer cette hypothèse puisqu'aucune information n'est fournie pour le mois de décembre. Les données disponibles font état de 129 tonnes pêchées de Janvier à Mars 2018, pour 43 jours de pêche, avec une quantité moyenne journalière de 3 tonnes (+- 0.5).

Nous ne disposons pas des pêches réalisées en Avril (14 jours prévus). En faisant l'hypothèse que la quantité journalière pêchée soit stable, la quantité totale pêchée du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 18 juin serait d'environ 90 tonnes.

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer  
Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

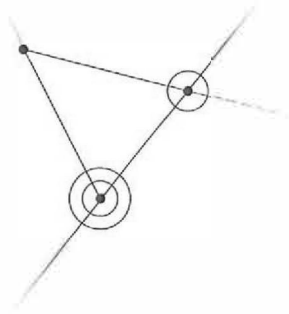
**Centre Bretagne**

1625 Route de Ste Anne  
CS10070  
29280 Plouzané - France  
+33 (0)2 98 22 40 40

**Siège Social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)



Bien que ne connaissant pas les quantités pêchées en décembre et en avril par les pêcheurs professionnels d'une part, et par les pêcheurs de loisir depuis décembre d'autre part, il est probable que le prélèvement total pour la saison 2017/2018 ne dépassera pas le quota global fixé à 471 tonnes.

Cette zone est classée au niveau sanitaire en B et le gisement naturel de coque de la plage Benoit est suivi mensuellement permettant ainsi l'évaluation des risques de contamination microbiologique.

Sous réserve d'estimer de façon la plus précise possible les quantités totales pêchées, Ifremer émet un avis favorable à la prolongation de la période d'ouverture avec les modalités proposées.

Nous nous permettons de rappeler l'importance de l'évaluation et du contrôle de la part des pêcheurs de loisir dans l'exploitation du gisement, afin d'asseoir la pertinence de sa gestion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

A. Dosdat,  
Directeur du centre de Bretagne

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer  
Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Centre Bretagne**

1625 Route de Ste Anne  
CS10070  
29280 Plouzané - France  
+33 (0)2 98 22 40 40

**Siège Social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)